



Communiqué de presse

Recrudescence des bavures, ADHA exige toute la lumière

Suite à l'interdiction de la marche du 3 Août 2018 à la place de la Nation ex Obélisque pour dénoncer les bavures policières, Action pour les Droits Humains et l'Amitié (ADHA) tient à exprimer sa profonde indignation devant un tel acte anticonstitutionnel.

Action pour les Droits Humains et l'Amitié informe l'opinion nationale et internationale que la constitution sénégalaise a été purement et simplement violée car garantissant le droit à la marche.

ADHA demeure profondément préoccupée par l'ampleur des bavures policières et exhorte les autorités compétentes à faire toute la lumière sur ces situations très alarmantes, de sorte que toutes les responsabilités soient situées et les sanctions méritées prononcées.

Ainsi, ADHA exige de sérieuses enquêtes soient menées sur les cas Abdoulaye TIMERA, Fallou SENE, Seck NDIAYE, Elimane TOURE, Pape SARR et que justice soit rendue conformément au droit.

Par ailleurs, Action pour les Droits Humains et l'Amitié met en garde les autorités et rappelle que la marche est un droit régi par la Constitution.

En outre, nous n'écarterons pas de saisir les institutions internationales dont le SENEGAL est signataire des conventions.

Fait à Dakar, le 3 Août 2018
Le Président

Action Pour les droits Humains et l'Amitié
ADHA
Le Président: Adama MBENGUE
Rue Ahmadou Malick Gaye - Centre de Bopp
Tél: 00221 77 551.37.94

**ADHA, Centre Ahmadou Malick GUEYE ex Centre Bopp,
Rue Ahmadou Malick GUEYE X Avenue Cheikh Amadou Bamba. Dakar, SENEGAL**

E-mail: actiondhasn@gmail.com Twitter: <https://twitter.com/adhango>

Web site: www.actiondha.webs.com (En construction) Tél : +221 77 551 37 94

BP: 17574 Dakar, SENEGAL